

Extrait du Mission TICE 38

<http://www.ac-grenoble.fr/missiontice38/spip.php?article1098>

# Créer une brève

- Réseaux numériques - Système de publication Web - SPIP - Edition de contenus -



Date de mise en ligne : mardi 11 mai 2010

---

**Mission TICE 38**

---

En complément des articles, SPIP intègre un système de brèves qui facilite la publication de courtes notes d'information. Pour être opérationnel, ce système de brèves doit être activé par l'administrateur du site.

### Avertissement

- Les brèves ne peuvent être créées qu'au sein d'une rubrique.

### Pour créer une brève :

- Au sein de l'espace rédacteurs, ouvrir la rubrique d'accueil de la brève.
- Cliquer sur le bouton "Écrire une nouvelle brève". Comme pour l'article, la page d'édition de la brève se présente en formulaire.
- Compléter le champ "Titre".
- Saisir le texte de la brève dans le champ "Texte de la brève".

#### Remarques :

- En option, chaque brève peut recevoir l'indication d'un lien hypertexte. Il suffit d'indiquer le titre du site ou de l'article référencé et son adresse (URL) dans les champs "Lien hypertexte".

- Sélectionner le statut de la brève dans la liste déroulante "Cette brève doit-elle être publiée ?" (Brève proposée, NON - Brève refusée, OUI - Brève validée).
- Enregistrer l'article par le bouton "Enregistrer" présent au pied du formulaire.

#### Remarques :

- Si la brève est enregistrée avec le statut "proposée", elle s'affiche dans l'espace rédacteurs avec les boutons : "Publier cette brève" [[http://www.ac-grenoble.fr/missiontice38/IMG/gif\\_publier\\_breve.gif](http://www.ac-grenoble.fr/missiontice38/IMG/gif_publier_breve.gif)] et "Refuser cette brève" [[http://www.ac-grenoble.fr/missiontice38/IMG/gif\\_refuser\\_breve.gif](http://www.ac-grenoble.fr/missiontice38/IMG/gif_refuser_breve.gif)].

Le statut peut ainsi être modifié sans rééditer la brève.

### A noter

- Après sa création et quel que soit son statut (proposée, refusée ou validée), une brève reste présente dans sa rubrique. Seul l'administrateur du site peut la supprimer si elle a le statut "refusée".
- Choisir le statut "proposée" ou "refusée" pour ne plus afficher la brève sur le site public.
- Les brèves s'affichent par ordre inverse de date de publication. Pour forcer l'ordre d'affichage, modifier la date de publication.